



Agir pour  
la biodiversité

Monsieur le Commissaire enquêteur  
Mairie de Carcassonne

A Narbonne, le 11 juillet 2024

Objet : Avis de la LPO Aude sur le projet d'entrepôts logistiques à Salvaza, Commune de Carcassonne

Monsieur,

L'Association Locale « LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX OCCITANIE, Délégation territoriale de l'Aude » ou LPO Occitanie DT Aude, régie par la loi de 1901, agréée pour la Protection de l'Environnement, dont le siège social est situé 15 Rue du Faucon crécerellette, 34560 VILLEVEYRAC, représentée par son Vice-président en exercice, Monsieur Christian RIOLS, et domiciliée à son siège social, a l'honneur de porter à votre connaissance ses observations sur le projet d'entrepôts logistiques à Salvaza, Commune de Carcassonne.

Tout d'abord, la LPO Occitanie DT Aude a pour objet la sauvegarde des oiseaux et plus largement de la faune sauvage et de ses habitats naturels. Nos actions visent à corroborer l'action publique et à encourager un aménagement du territoire qui intègre et préserve au maximum l'exceptionnel patrimoine naturel de l'Aude.

**Les principales observations de la LPO Aude sont :**

- **L'absence de discussion sur de possibles sites de moindre impact.** Le porteur de projet ne semble pas avoir étudié d'autres sites déjà dégradés ou/et artificialisés. Le projet effacera donc 27 ha de terres agricoles et d'habitats d'espèces protégées.
- **L'absence de « dérogation de dérogation d'espèces protégées ».** Les documents transmis à l'enquête publique ne contiennent pas de dossier de demande de dérogation à la destruction d'espèces protégées (DEP). Or l'expertise naturaliste a identifié de nombreuses espèces faunistiques protégées qui gîtent et se reproduisent dans le périmètre envisagé des travaux : 1 papillon, 1 libellule, 3 amphibiens, 2 reptiles et a minima 10 espèces d'oiseaux nicheurs protégées. L'artificialisation des  $\frac{3}{4}$  des surfaces, la modification des milieux et de la quiétude du site entraînera une perte de biodiversité et une destruction d'habitats ou/et d'individus d'espèces protégées. Aussi, l'absence de dossier de demande de dérogation n'est pas raisonnable.

**LPO Occitanie - DT Aude**

Ecluse de Mandirac – Ancienne Gare de Gruissan Tournebelle – 11 100 Narbonne  
Tél./Fax : 04 68 49 12 12 • <https://aude.lpo.fr> • aude@lpo.fr  
Association loi 1901 • SIREN : 492 583 208





- **La non prise en compte de l'ensemble des impacts du projet** : rien n'est dit sur les mesures permettant de diminuer ou supprimer les risques de collision (avec des surfaces vitrées), électrocution, effarouchement, ou encore de piège possible dans les structures creuses (poteaux de clôture, mât de vidéo-surveillance, structure des bâtiments, ...).
- **La faiblesse des mesures de suivis et de réduction d'impact**. Le porteur de projet propose d'éviter une zone naturelle au nord-est du site notamment pour la conservation des habitats d'espèces de reptiles et d'amphibiens mais aucun moyen de suivi n'est affiché pour contrôler la pertinence de cette mesure. Pire, la mesure MR2bis cloisonnera cette zone humide des milieux naturels encore présents au nord et empêchera les espèces visées d'effectuer leur cycle biologique.  
Pour les autres espèces, des mesures d'accompagnement sont annoncées en MR8 mais sans être quantifiées, localisées ou budgétées. Là encore aucun suivi n'est formalisé. L'ensemble de ces mesures et suivis doivent être mieux expliqués et contractualisés et c'est bien l'objet d'un dossier de dérogation de destruction d'espèces protégées.

Alertée de ce projet d'artificialisation de terre agricoles et milieux naturels aux lieux-dits Galinier – le Démon, la LPO Occitanie DT Aude a délégué 6 bénévoles pour la réalisation d'inventaires faunistiques sur le site concerné. Ces inventaires ont été effectués les 3 et 10 mai 2024.

La zone du projet correspond pour l'essentiel à des parcelles de grande culture (luzerne notamment) mais présente en périphérie immédiate des zones arborées, des haies fourrées et de petites zones de friches, particulièrement intéressantes dans ce contexte très ouvert car participant fortement à sa diversité faunistique et floristique.

Concernant l'avifaune, en dehors d'espèces en migration ou en transit plus local (nicheurs à large territoire comme la Bondrée apivore), **31 espèces nicheuses** ont été répertoriées, parmi lesquelles certaines d'intérêt plus marqué : Faucon crécerelle, Tourterelle des Bois, Huppe fasciée, Alouette des champs, Tarier pâle, Cisticole des joncs, Hypolaïs polyglotte, Lorient d'Europe, Pie-grièche écorcheur et Effraie des clochers (ces 3 dernières espèces n'ayant pas été identifiées dans l'expertise du promoteur).

Les mammifères terrestres (14 espèces contactées, liste non exhaustive) sont majoritairement représentés par des espèces communes et ubiquistes mais deux d'entre elles retiennent l'attention car peu communes et la plupart du temps localisées : la Crocidure des jardins (*Crocidura suaveolens*) et le Campagnol des Pyrénées (*Microtus pyrenaicus*).

Concernant les invertébrés, l'inventaire est extrêmement partiel, réalisé en outre par conditions peu favorables, et nécessiterait d'autres investigations. En effet, seulement 12 espèces de Lépidoptères ont été contactées, 9 Rhopalocères et 3 Hétérocères : toutefois, la présence de ses plantes-hôtes laisse très fortement présager de celle de la **Diane**, espèce protégée. Pour les autres groupes taxonomiques (Orthoptères et Coléoptères principalement) la prospection est encore plus lacunaire, la quasi totalité des données provenant du seul examen de pelotes de réjection de rapaces locaux.

Par ces relevés naturalistes complémentaires, la LPO Occitanie confirme la présence d'espèces protégées dont tout ou partie du cycle biologique est dépendant des milieux naturels et agricoles présents.



**Agir pour  
la biodiversité**

Pour conclure, au regard de la protection des espèces et des milieux naturels et de l'urgence climatique, le projet va détruire des habitats naturels et agricoles présentant une biodiversité protégée par la loi.

**La LPO Aude émet donc un avis défavorable à ce projet de parc logistique sur la Commune de Carcassonne et recommande une réévaluation réaliste des impacts de celui-ci sur la biodiversité ainsi que, le cas échéant, le report sur un site alternatif hors espaces naturels et agricoles.**

Enfin, chaque fois que cela s'impose prioritairement, la LPO Aude, après avoir déposé ses avis lors des enquêtes publiques, est en justice afin de marquer clairement son opposition. Actuellement, la LPO Occitanie DT Aude est engagée dans plusieurs recours.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de nos salutations respectueuses.

<b>Christian RIOLS</b>
<b>Vice président de la LPO Occitanie</b>


#### **LPO Occitanie - DT Aude**

Ecluse de Mandirac – Ancienne Gare de Gruissan Tournebelle – 11 100 Narbonne  
Tél./Fax : 04 68 49 12 12 • <https://aude.lpo.fr> • aude@lpo.fr  
Association loi 1901 • SIREN : 492 583 208

